

7 septembre 2011

## PROCESSUS PREPARATOIRE

Programme des Journées de la Société Civile 2011  
Forum mondial sur la Migration et le Développement

### ***Agir sur la Migration de Travail, le Développement et la Protection des Travailleurs migrants et de leurs Familles***

#### **1. Les Objectifs de la Société Civile**

Pour la première fois en cinq ans d'existence du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD)<sup>1</sup>, la société civile a la possibilité de choisir les thèmes sur lesquels elle souhaite se focaliser, ainsi que le programme de ses activités lors du FMMD; évidemment corrélé à l'agenda FMMD des Etats, mais avec l'objectif d'intensifier le rôle et la contribution de la société civile dans la réflexion globale, le partenariat et l'action menés sur la migration et le développement.

Saisissant cette opportunité, la société civile a choisi comme objectifs pour son programme du FMMD 2011 de faire entendre la voix de la société civile dans le processus du FMMD, relever et poursuivre le travail effectué lors des précédents FMMD et assurer la continuité après le FMMD 2011: visant la profondeur et non pas l'ampleur, l'action et non pas le débat, et encore l'augmentation des méthodes d'organisation et de gestion durables. Et, avant tout, le programme de la société civile cherche à obtenir un engagement plus direct, significatif et constructif aux côtés des Etats.

---

<sup>1</sup> Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) est un processus mené par les Etats, consacré au dialogue informel et non-contraignant, orienté sur les résultats des actions engagées. Chaque année, le FMMD est organisé sous la Présidence d'un Pays, assurée en 2011 par la Suisse. Bien qu'intergouvernemental, le FMMD offre aux partenaires de la société civile un espace pour intervenir, faire des recommandations et apporter des propositions concrètes. Au cours de chaque quatre dernières années, un programme officiel pour la société civile a été mis en place juste avant la réunion des Etats. Cette année, les journées de la société civile se dérouleront les 29 et 30 novembre, avant la réunion des Etats le 1er et 2 décembre, les deux événements se tiendront à Genève. Les recommandations et les conclusions des JSC seront présentées à tous les Etats lors de la session d'ouverture du 1er décembre. Après la session d'ouverture aura lieu un espace de réflexion commune entre les représentants de la société civile et des organisations internationales et les représentants des Etats. De plus, la Présidence suisse organise autour du monde une série de plus petites réunions ciblées; le rôle des acteurs de la société civile dans ces réunions est ad-hoc et varie en fonction des réunions. Pour plus d'informations sur l'ensemble des modalités du FMMD, voir: [www.gfmd.org](http://www.gfmd.org). Pour plus d'informations concernant spécifiquement les modalités de la société civile, voir: [www.gfmdcivilsociety.org](http://www.gfmdcivilsociety.org).

## 2. Organisation et Format des Journées de la Société Civile 2011

Lors des quatre précédents FMMD, le pays hôte a désigné une fondation nationale privée pour coordonner les Journées de la Société Civile du FMMD. Cette année, au contraire, la Présidence suisse a décidé de s'adresser directement à un membre de la société civile, ce qui, comme l'a mentionné cette-même présidence, représentait pour l'ensemble de la société civile une opportunité sans précédent de mettre en pratique ses capacités d'autonomie et d'autogestion quant au format et aux thèmes de son programme pour le FMMD.

Le 11 mars 2011, la Présidence suisse a formellement invité la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM), une organisation non gouvernementale basée à Genève et opérant au niveau international, à assumer le rôle d'Office de coordination du FMMD pour la Société civile en 2011.<sup>2</sup>

Entre mars et août 2011, la CICM a travaillé sur le développement de plusieurs thèmes, ainsi que sur l'ébauche d'un format de base et sur la planification des activités de la société civile en rapport avec le FMMD 2011. Ce travail a été effectué avec un groupe d'acteurs clés de la société civile et en collaboration directe avec quelque 200 individus et organisations divers, engagés dans le FMMD et/ou la migration et le développement. Le processus préparatoire est le résultat de cette vaste collaboration.

Le format des activités de la société civile dans le cadre du FMMD 2011 sera axé sur les éléments suivants :

### ***Travaux préparatoires de la société civile en vue du FMMD***

- Utiliser les conclusions d'un petit nombre de réunions ayant eu lieu à travers le monde au cours de l'année, qui engagent positivement les acteurs de la société civile et concernent directement des thématiques du FMMD, telles que la participation de la société civile au débat thématique informel de l'Assemblée générale de l'ONU, tenu en mai, sur le thème « Migrations internationales et développement », sa participation à la Journée de discussion générale, organisée en septembre par le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants, sur le thème de la « Protection des droits des travailleurs migrants sans-papiers et des membres de leurs familles », ainsi que la participation de la société civile à la Table ronde de la fin octobre pour favoriser une réflexion conjointe sur les profils et les tendances migratoires (« Une stratégie globale de gestion de la migration internationale »)
- Organiser un Dialogue de haut niveau sur les thèmes du FMMD
- Développer et coordonner une procédure préparatoire particulière pour les acteurs de la société civile suisse
- Etablir un lien avec les processus complémentaires et parallèles de la société civile, en particulier avec celui de l'Action Globale des Peuples sur la Migration, le Développement et les Droits humains (*voir la partie 4 de ce document*)
- Examiner l'option d'un nombre limité de groupes de travail thématiques pour les Journées de la société civile, p. ex., un groupe sur la migration de travail

---

<sup>2</sup> Active dans de nombreux domaines lors des quatre précédents FMMD, y compris en tant que présidente du Comité Directeur du programme de la société civile du FMMD 2010, la CICM travaille depuis 60 ans sur le terrain et dans l'élaboration de procédures en faveur des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des migrants, indépendamment de leur race, foi, nationalité ou ethnie, souvent en partenariat avec son propre réseau mondial d'organisations membres, avec d'autres ONG et partenaires sociaux, avec des organisations internationales et des Etats. Les membres de la CICM à travers le monde sont engagés dans le domaine du développement ainsi que dans celui de la migration.

- Préparer une petite série de courts documents contextuels et/ ou de conférence ainsi qu'un rapport du travail en cours, qui connecte et développe les conclusions ayant bien progressé et les précédentes recommandations de la société civile et des Etats, afin de garantir que les délégués arrivent préparés et sont dirigés de manière à exécuter les démarches suivantes lors des Journées de la Société Civile du FMMD.

#### ***Participation et sélection des délégués pour les Journées de la Société Civile de fin d'année***

- Sélectionner, à l'instar des années précédentes, 150-200 délégués, représentatifs de plusieurs secteurs de la société civile dont les organisations de défense des droits humains, le développement, les organisations du monde du travail, les associations des diasporas et de migrants, les universités et le secteur privé;
- Notifier les délégués des demandes d'inscription au début du mois d'août. La procédure de sélection des délégués sera conduite par un Groupe central de la Société Civile (*voir la partie 4 de ce document*)
- Renforcer la participation des organisations des diasporas et de migrants

#### ***Journées de la Société Civile 2011***

- Commencer précisément où le FMMD 2010 s'est arrêté et créer une nouvelle série de recommandations agréées
- Structurer le programme autour d'un ensemble de sessions plénières et, en parallèle, de sessions de travail interactives en groupes de 50 participants maximum; consacrer deux fois plus de temps à chaque sous-thème en groupes considérablement plus petits, en comparaison avec ce qui a été fait les années précédentes, tout en s'assurant de la connexion entre chaque sous-thème grâce à des sessions plénières
- Augmenter considérablement les espaces partagés avec les représentants des Etats

#### ***Après 2011***

- Examiner et préparer un model viable d'engagement continu, de coordination et d'interaction de la société civile entre les réunions du FMMD, dont des éventuelles réunions interrégionales de la société civile en 2012
- Préparer le Dialogue de haut niveau de l'ONU sur la Migration et le Développement de 2013

### **3. Agenda thématique des Journées de la Société Civile du FMMD 2011**

D'après deux vastes rondes de consultations auprès de nombreux et variés participants de la société civile, dont des ONG, des organisations du monde du travail, des associations des diasporas et des universités, il ressort qu'il existe (1) une appréciation générale des thèmes et du programme orienté vers l'action, choisis par les Etats pour le FMMD<sup>3</sup>; (2) une forte convergence de focalisation du programme de la société civile sur la connexion entre la migration de travail, le développement et la

---

<sup>3</sup> Le thème du programme de travail des Etats pour le FMMD 2011 est explicitée dans le processus préparatoire développé par la Présidence Suisse (*ibid.*) Le thème général est: **Engager des actions en matière de migration et de développement: cohérence, capacité et coopération**. Le programme est orienté autour de trois modules thématiques, dont deux sont subdivisés en sous-thèmes: **I. Mobilité professionnelle et développement** (I.1 Engager le secteur privé dans la planification du marché du travail, I.2 Réduire les coûts de la migration pour de meilleurs bénéficiaires en termes de développement, I.3: Les travailleurs sociaux mondiaux à l'interface de la migration et du développement) **II. Traiter la migration irrégulière** grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes; **III. Outils pour des politiques migratoires et de développement reposant sur des données probantes** (III.1: 'Evaluation de l'impact des politiques migratoires et de développement; III.2: Intégrer la migration à la planification du développement; III.3: Profils de migration).

protection; et (3) la volonté de se concentrer sur un nombre limité de sous-thèmes en rapport avec la migration de travail et le développement, repris de thèmes précis et de recommandations ressorties lors de la société civile l'année dernière.

Dans ses conclusions et recommandations des Journées de la Société Civile 2010, celle-ci a exhorté à « porter une attention spécifique, honnête et fondée sur les faits » sur cinq sujets clés:

1. Les pièges de la migration temporaire et circulaire
2. Les partenariats efficaces et les mesures sérieuses en vue d'accroître la protection des migrants en transit
3. Les politiques de migration du travail fondées sur les droits humains
4. La réduction de la nécessité de migrer et la réduction des coûts financiers et sociaux de la migration
5. Une plus grande intégration des acteurs du secteur privé et le partage des initiatives en matière de migration et de développement.

Ces cinq sujets clés, les recommandations générales faites par la société civile lors du FMMD 2010, les consultations directes auprès des acteurs de la société civile après le forum et les réflexions pour le développement du processus préparatoire des Etats, ont tous contribué à l'agenda thématique du programme de la société civile pour le FMMD 2011.

**Tableau: Agenda thématique du Programme des Journées de la Société Civile (JSC) pour le FMMD 2011**

<b>Thème central:</b> <b>Agir sur la Migration de Travail, le Développement et la Protection des Migrants et de leurs Familles</b>	
Thème 1 <b>Politiques de Migration de travail fondées sur les Droits humains en Faveur des Travailleurs migrants et de leurs Familles</b>	<b>1.A Politiques de Migration de travail fondées sur les Droits humains</b> <i>Mettre en application des structures et des cadres institutionnels et légaux pour la protection des travailleurs migrants et de leurs familles, y compris les travailleurs domestiques migrants</i>
	<b>1.B Familles des Travailleurs Migrants</b> <i>Traiter le phénomène et les effets de la fragmentation familiale dans la migration et le développement, le droit à l'unité et au regroupement familiaux et l'accès aux services administratifs, à éducation et au travail pour les membres de la famille</i>
Thème 2 <b>Améliorer la Protection des Migrants en Déplacement ou Travaillant dans des Situations Irrégulières</b>	<b>2.A Protection des Travailleurs migrants Irréguliers</b> <i>Réduire et soulager la vulnérabilité et la victimisation des migrants avec un statut irrégulier : en transit, sur la place de travail et dans la communauté</i>
	<b>2.B Le « Business » des Travailleurs Migrants Irréguliers</b> <i>Traiter la demande de travail irrégulier et son exploitation : en particulier le rôle et les responsabilités des employeurs, recruteurs et intermédiaires, des gouvernements des pays d'origine et d'emploi, ainsi que des unions syndicales, de la société civile en général et du/ de la migrant/e-même</i>
Thème 3	<b>3.A Adéquation entre Marché du Travail et Travailleurs Migrants</b> <i>Impliquer les Etats, le secteur privé, les syndicats et d'autres partenaires</i>

<b>Repenser à la Mobilité professionnelle</b>	<i>sociaux dans la gestion du marché du travail et les besoins et demandes des travailleurs, ainsi que dans les pratiques de recrutement et d'emploi</i>
	<b>3.B Migration Circulaire/Temporaire</b> <i>Examiner les points positifs et les embûches des programmes et des politiques de migration temporaire et circulaire en vigueur</i>
<b>Thème 4</b> <b>Investir dans les Options alternatives de Développement pour la Migration</b>	<b>4.A (Co-) développement : créer des Emplois Décents dans les Pays d'Origine</b> <i>Reconnaitre le droit de ne pas migrer et réduire la « fuite des cerveaux » : créer des emplois décents dans les pays d'origine, améliorer les politiques sociales et accroître les possibilités de formation et d'éducation</i>
	<b>4.B Diaspora, Emploi et Développement</b> <i>Se focaliser sur les acteurs et les actions dans la migration et le développement : le rôle spécifique de la diaspora et des migrants vis-à-vis d'autres acteurs dans la création d'emplois décents et dans le développement des pays d'origine</i>
<b>Thème de la Session Spéciale</b>	
<b>Vers le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur M&amp;D 2013</b>	<i>Prendre une position pour le Dialogue de haut niveau sur la Migration et le Développement des Nations Unies en 2013, l'avenir du FMMD et les perspectives pour la gouvernance mondiale de la migration</i>

**Thème central:    *Agir sur la Migration de Travail, le Développement et la Protection des Migrants et de leurs Familles***

D'après le Processus préparatoire des Réunions des Etats pour le FMMD 2011: « la plupart des défis en rapport avec la migration et le développement continuent à survenir dans le contexte de la mobilité professionnelle » ou du manque de celle-ci. Le binôme manque d'opportunités d'emploi décent dans les pays d'origine et du travail potentiel, régulier ou irrégulier, dans les pays de destination est une des causes profondes de migration. L'exposition à la faiblesse et à la violation des droits des migrants survient souvent ou « sur lieu de travail » ou sur la route vers les lieux où il y a du travail. Faire face à ces vulnérabilités et violations a été la préoccupation prioritaire de la société civile dans tous les processus du FMMD à ce jour. Par conséquent, la migration professionnelle et son lien avec le développement et la protection des travailleurs migrants et de leurs familles sont au centre du programme de la société civile pour le FMMD de cette année.

Pour parvenir à des discussions constructives tournées vers l'action, ce thème central a été divisé en quatre thèmes différents, encore divisé en deux sous-thèmes. Chaque (sous-)thème se rapporte directement à une ou plusieurs conclusions et recommandations des Journées de la Société Civile de l'année dernière et à l'agenda des Etats de cette année. Cela est présenté ci-après.

## **Thème de la Société Civile 1: Politiques de Migration de travail fondées sur les Droits humains en Faveur des Travailleurs Migrants et de leurs Familles**

Protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles était l'un des cinq thèmes pour lesquels la société civile a dédié plus d'attention dans ses recommandations aux Etats lors du FMMD 2010. Le processus préparatoire du programme des Etats pour le FMMD relève aussi la « problématique des droits », par exemple : « La protection et la promotion des droits humains des migrants sont directement liées à leur contribution au développement des Etats, d'origine comme de destination, ainsi qu'au développement des migrants-mêmes et des membres de leurs familles. »

### **Sous-thème 1.A – Politiques de Migration de travail fondées sur les Droits humains**

***Mettre en application des structures et des cadres institutionnels et légaux pour la protection des travailleurs migrants et de leurs familles, y compris les travailleurs domestiques migrants***

- ✦ **Recommandation des JSC 2010:** Le FMMD doit porter plus d'attention aux « politiques de migration de travail fondées sur les droits humains » (Sujet clé #3)
- ✦ **Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011 :**
  - « Les interconnexions entre le développement, la migration et les droits humains doivent être considérées comme un principe prioritaire dans l'ensemble des trois modules »
  - Le Module I.3 appelé «Les travailleurs sociaux mondiaux à l'interface de la migration et du développement »
- ✦ **Conclusions et recommandations des Etats en 2010 :** Renforcer le respect d'importantes conventions internationales par tous les pays (Table Ronde 1.1, #2)

Comme lors de tous les FMMD des années précédentes, les recommandations de société civile de l'année dernière exhortent les Etats à ratifier et à exécuter les conventions centrales sur les droits humains, dont « l'adoption, la ratification et l'exécution de la convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques, afin d'améliorer la protection de cette population particulièrement vulnérable. » Le processus préparatoire des Etats fait spécifiquement référence à « l'amélioration de la régulation/protection de l'industrie sociale mondiale » dans un des sous-thèmes (I.3), on remarque que « ce secteur reste l'un des moins protégés et des plus dangereux pour les femmes et leurs familles ». En conséquence, ce sous-thème vise à identifier de bonnes pratiques et à concevoir des stratégies qui assurent le développement, la conformité et la mise en application des instruments et des structures, existants et émergents, concernant les droits humains et en particulier le *Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre* et la récente *Convention sur le travail décent pour les travailleurs domestiques*.

### **Sous-thème 1.B – Familles des Travailleurs Migrants**

***Traiter le phénomène et les effets de la fragmentation familiale dans la migration et le développement, le droit à l'unité et au regroupement familiaux et l'accès aux services administratifs, à l'éducation et au travail pour les membres de la famille***

- ✦ **Recommandation des JSC 2010:** Le FMMD doit porter plus d'attention à « la réduction de la nécessité de migrer et la réduction des coûts financiers et sociaux de la migration » (sujet clé #4)
- ✦ **Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011 :** Au sujet du Module I.3, « Les Etats ont convenu à Puerto Vallarta que les familles et les politiques sensibles au genre doivent continuer à être un point central pour le FMMD »
- ✦ **Conclusions et recommandations des Etats en 2010 :** « Les législateurs doivent prendre en compte la famille dans toutes les étapes de la politique de migration [...] » (Table Ronde 2.2, #1)



La société civile déclare dans ses recommandations de 2010 que : « *il est nécessaire de reconnaître le coût social de la migration, en particulier pour les femmes et les familles, à cause de l'abandon et de l'éloignement des enfants et de la difficulté à maintenir les liens familiaux, tout en admettant que la migration a aussi des bénéfices pour les familles. Le manque de politiques en matière de familles et un excès de focalisation sur le travailleur individuel au lieu d'une focalisation sur sa famille contrecarrent les efforts pour protéger les familles laissées derrière par la migration. Dans ce cadre, les droits des familles (par exemple le droit au regroupement) doivent être inclus.* » Bien que les Etats aient aussi convenu que la famille doit continuer à être au centre des débats du FMMD, les politiques concernant la famille en tant que telles ne sont pas spécifiquement intégrées cette année au processus préparatoire du programme des Etats. Pour reprendre les recommandations de la société civile de l'année dernière, ce sous-thème de la société civile vise à traiter de la situation des familles des travailleurs migrants, en se focalisant particulièrement sur les effets de la fragmentation familiale, l'unité familiale et l'accès aux services administratifs, à l'éducation et au travail.

## **Thème de la Société Civile 2: Améliorer la Protection des Migrants en Déplacement ou Travaillant dans des Situations Irrégulières**

Une des trois thématiques du processus préparatoire des Etats est entièrement dédiée à la migration irrégulière (Module II). Il existe un lien intrinsèque entre le manque de travail décent et la migration irrégulière. Le manque de travail décent sur le lieu d'habitation des populations les amène à chercher des opportunités de travail à l'étranger, souvent par des moyens irréguliers, étant donné que des canaux légaux ne sont pas disponibles. De plus, la disparité globale entre l'offre et la demande d'emploi, ainsi que la volonté croissante d'avoir recours à une « main-d'œuvre bon marché et flexible » ont contribué à l'augmentation d'un phénomène de migration irrégulière, qui soumet les migrants à des conditions de travail et de vie dangereuses, avilissantes et déplorables. Les travailleurs migrants avec des statuts irréguliers sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux abus et sont privés d'accès aux soins. Les deux sous-thèmes suivants proposent d'explorer la manière de réduire et prévenir ces vulnérabilités et de considérer les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués dans le « business » de la migration irrégulière.

### **Sous-thème 2.A – Protection des Travailleurs Migrants irréguliers**

***Réduire et soulager la vulnérabilité et la victimisation des migrants avec un statut irrégulier : en transit, sur la place de travail et dans la communauté***

- ✦ **Recommandation des JSC 2010:** Le FMMD doit porter une attention particulière aux : « partenariats efficaces et les mesures sérieuses en vue d'accroître la protection des migrants en transit » (sujet clé #2)
- ✦ **Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011 :** Le Module II s'intitule « Traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes »
- ✦ **Conclusions et recommandations des Etats en 2010 :** « Les Etats doivent se focaliser plus sur la migration irrégulière qui priorise la nécessité de protéger les groupes les plus vulnérables, spécialement les migrants irréguliers, les victimes de trafic de personnes, les femmes et les enfants non-accompagnés » (Table Ronde 1.2, #9)

En appelant à porter particulièrement attention aux « *mesures pour accroître la protection des migrants en transit* », les recommandations de 2010 de la société civile suggéraient aussi de supprimer les obstacles qui empêchent la protection de « *migrants sans papiers de la violence, de l'accès aux services essentiels (par exemple les soins médicaux et l'éducation), l'accès à l'assistance juridique et à la réparation* », et ont exhorté les Etats « *à explorer les options à la détention* ». Ce

sous-thème propose de revoir les questions de la protection et des vulnérabilités du système en explorant les mécanismes de protection efficaces des travailleurs migrants vulnérables, qui se sont retrouvés dans diverses situations irrégulières.

### **Sous-thème 2.B – Le « business » des Travailleurs Migrants Irréguliers**

***Traiter la demande de travail irrégulier et son exploitation : en particulier le rôle et les responsabilités des employeurs, recruteurs et intermédiaires, des gouvernements des pays d'origine et d'emploi, ainsi que des unions syndicales, de la société civile en général et du/ de la migrant/e-même***

- ✦ **Recommandation des JSC 2010:** « Les délégués dénoncent l'hypocrisie des politiques gouvernementales sur le contrôle de la migration irrégulière. » (p.3)
- ✦ **Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011:** Le Module II s'intitule « Traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes »

Les populations en mouvement à la recherche d'emploi sont beaucoup plus nombreuses que les canaux légaux qui permettent de le faire. L'année dernière, les recommandations de la société civile dénonçaient une certaine hypocrisie des politiques sur la migration légale vis-à-vis de la migration irrégulière, en faisant effectivement allusion à la notion de : « *nous avons besoin de vous mais nous ne vous voulons pas ici* » (p.3). Le manque général de canaux de migration, ainsi que la constante demande de main-d'œuvre dans des domaines spécifiques et irréguliers, notamment l'agriculture, le travail domestique, l'industrie alimentaire, la construction et les industries du sexe, par exemple, gardent les travailleurs migrants dans une situation vulnérable face aux passeurs « brassant de grandes quantités d'argent et [aux] trafiquants, ainsi que [face à ] certains employeurs et recruteurs, [qui] exploitent sans scrupules des femmes et des hommes migrants irréguliers en les forçant à supporter un travail sous-payé, incertain et dégradant » (Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011). Le sous-thème II.B de la société civile propose d'aborder les rôles et les responsabilités de ces divers acteurs de façon à diminuer et prévenir (l'exploitation des) travailleurs migrants dans des situations de travail irrégulier.

## **Thème de la Société Civile 3: Repenser la Mobilité professionnelle**

Bien que, comme noté dans le Processus préparatoire pour les Réunions des Etats 2011, la plupart des problématiques en rapport avec la migration et le développement surviennent dans le contexte de la mobilité professionnelle, celle-ci n'a pas encore été un thème central du FMMD. En particulier, des questions telles que la gestion du besoin de la main-d'œuvre (migrante) et la coordination entre l'offre et la demande d'emploi, actuelles et futures, ainsi que les pratiques de recrutement et d'emploi, n'ont pas été très présentes dans les programmes des FMMD passés. De plus, le secteur privé a été en grande partie absent de ces discussions. Le Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011 met ces thèmes et le rôle du secteur privé clairement en première ligne.

### **Sous-thème 3.A – Adéquation entre marché du travail et travailleurs migrants**

***Impliquer les Etats, le secteur privé, les syndicats et d'autres partenaires sociaux dans la gestion du marché du travail et les besoins et demandes des travailleurs, ainsi que dans les pratiques de recrutement et d'emploi***

- ✦ **Recommandation des JSC 2010:** Le FMMD doit porter plus d'attention à : « Une plus grande intégration des acteurs du secteur privé et le partage des initiatives en matière de migration et de développement ». (sujet clé #5)



- ✦ **Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011:** le Module I s'intitule « Les travailleurs sociaux mondiaux à l'interface de la migration et du développement », son sous-thème I.1 étant « Engager le secteur privé dans la planification du marché du travail ».

La globalisation des mouvements et des marchés professionnels montre une augmentation, d'une part, du nombre d'employeurs ayant besoin de travailleurs étrangers et, d'autre part, du nombre de travailleurs étrangers ayant besoin d'emploi, les uns comme les autres hautement, moyennement ou peu qualifiés, temporaires ou permanents. Partant de la recommandation de la société civile de 2010 et faisant aussi directement référence au Processus préliminaire des Réunions des Etats quant à la nécessité d'« engager le secteur privé dans la planification du marché du travail », ce sous-thème de la société civile vise à examiner les moyens d'organiser et améliorer la mobilité professionnelle des migrants, des employeurs et des communautés, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Une planification efficace et viable du marché du travail suppose la convergence des besoins réels du marché du travail et les besoins et droits des travailleurs, en prenant en considération les phénomènes du chômage et du sous-emploi dans les pays d'origine et de destination (particulièrement chez les jeunes), des déséquilibres démographiques en général (y compris le phénomène du vieillissement des populations actives des sociétés), des pratiques de recrutement et d'emploi et de la réduction du coût de la migration. La meilleure méthode pour gérer les problématiques de la migration professionnelle passe par le dialogue social et la consultation commune des Etats, des employeurs du secteur privé, des unions syndicales et des membres de la société civile.

### Sous-thème 3.B – Migration Circulaire/Temporaire

***Examiner les points positifs et les embûches des programmes et des politiques de migration temporaire et circulaire en vigueur***

- ✦ **Recommandation des JSC 2010:** Le FMMD doit porter plus d'attention aux : « pièges de la migration temporaire et circulaire » (sujet clé #1)
- ✦ **Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011:** Le Module I s'intitule « Les travailleurs sociaux mondiaux à l'interface de la migration et du développement », son sous-thème I.2 étant « Réduire les coûts de la migration pour de meilleurs bénéfices en termes de développement »
- ✦ **Conclusions et recommandations des Etats en 2010 :**
  - « Les Etats pourraient considérer des programmes de migration circulaire ou temporaire, sous réserve que ceux-ci soient équitables quant à la garantie d'accès aux droits humains et qu'ils assurent le moyen d'obtenir la résidence permanente et la citoyenneté » (Table Ronde 1.2, #2)
  - « Analyser et réduire les coûts de formes supervisées de migration circulaire spontanée » (Table Ronde 2.1, #8)

Bien que la mobilité professionnelle et ses connexions avec le développement en général n'aient pas été au centre de l'agenda du FMMD, la question de la migration circulaire et temporaire, en tant que forme de mobilité professionnelle a été soulevée de examinée de nombreuses fois lors des Réunions du FMMD, particulièrement entre les Etats – de façon incohérente et avec des résultats incertains, cependant. Dans leurs conclusions et recommandations du FMMD 2010, les Etats ont intégré le point ci-après : « Analyser et réduire les coûts de formes supervisées de migration circulaire spontanée » (Table Ronde 2.1, #8). Pour leur part, les participants de la société civile au dernier FMMD ont conclu que les Etats présents au FMMD ont tendance à « fermer les yeux sur les nombreuses embûches des programmes de migration professionnelle temporaire et sous-estiment leurs avantages » et ont suggéré d'examiner, avant tout, les points positifs et les embûches des programmes et des politiques de migration temporaire et circulaire. En réexaminant ces deux recommandations et, de façon plus approfondie, le sous-thème I. 2 des Etats intitulé « Réduire les coûts de la migration pour de meilleurs bénéfices en termes de développement », ce sous-thème de la société civile cherche à

observer de plus près (et à distinguer entre elles) les structures et les pratiques des programmes et des politiques existants pour la migration temporaire et circulaire.

## **Thème de la Société Civile 4: Investir dans les Options de Développement pour la Migration**

De la même façon, les Etats et les acteurs de la société civile répètent inlassablement dans leur discours sur la migration et le développement que *la migration devrait être un choix et non une nécessité*. Pourtant, les causes profondes de la « migration par nécessité » ont rarement été directement abordées dans une des réunions du FMMD. Toutefois, les conclusions et les recommandations des Etats lors du dernier FMMD stipulaient que « *les Etats doivent garder à l'esprit le droit de ne pas migrer* » (Table Ronde 1.2, #4). Plus concrètement, dans son compte rendu final de l'année dernière, la société civile demandait : « *que représente cette phrase ?* » et répondait : « *essentiellement, il s'agit de créer des emplois dans les pays d'origine et de proposer des salaires adéquats, des conditions de travail décentes et des services, comme la santé et l'éducation, qui assurent le bien-être des populations* ». De plus, le Processus préparatoire des Etats de cette année, ainsi que les recommandations de la société civile de l'année dernière, s'accordent tous deux sur le fait que le manque d'emplois et de développement durable incite de nombreuses personnes à chercher des opportunités d'emploi à l'étranger, souvent par des moyens irréguliers.

### **Sous-thème 4.A - (Co-) Développement : créer des Emplois Décents dans les Pays d'Origine**

***Reconnaitre le droit de ne pas migrer et réduire la « fuite des cerveaux » : créer des emplois décents dans les pays d'origine, améliorer les politiques sociales et accroître les possibilités de formation et d'éducation***

- ✦ **Recommandation des JSC 2010:** Le FMMD doit porter plus d'attention à : « la réduction de la nécessité de migrer et la réduction des coûts financiers et sociaux de la migration » (sujet clé #4)
- ✦ **Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011:**
  - Le Module II sur la migration irrégulière s'intitule « Traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes »
  - Le Module III.1 traite de l'« Evaluation de l'impact des politiques migratoires et de développement »

D'une importance croissante pour les participants de la société civile au FMMD au cours des années, le droit à *ne pas migrer* a été de plus en plus mentionné non pas en tant qu'antagoniste mais plutôt en tant que point central et cohérent avec d'autres droits des migrants. En 2010, les participants de la société civile au FMMD ont identifié cette problématique comme un des cinq points à être pris en compte à l'avenir dans les processus du FMMD. A ce sujet, le Processus préparatoire du programme des Etats comporte deux sous-thèmes lié au même thème : *traiter la migration irrégulière grâce à des stratégies de migration et de développement cohérentes* (dans le Module II) et *l'évaluation de l'impact des politiques migratoires et de développement* (dans le Module III.1). Ce sous-thème de la société civile propose d'examiner plus en détail la réalisation du droit à ne pas migrer, notamment en se focalisant sur la création d'emplois décents dans les pays d'origine, en proposant plus d'opportunités pour l'éducation et la formation professionnelle, en améliorant (l'accès aux) politiques sociales et en réduisant, atténuant et renversant la « fuite des cerveaux ».

### **Sous-thème 4.B - Diaspora, Emploi et Développement**

***Se focaliser sur les acteurs et les actions dans la migration et le développement : le rôle spécifique de la diaspora et des migrants vis-à-vis d'autres acteurs dans la création d'emplois décents et dans le développement des pays d'origine***

- ✦ **Recommandation des JSC 2010:** Le FMMD doit porter plus d'attention à la réduction de la nécessité de migrer ainsi qu'aux coûts financiers et sociaux de la migration (sujet clé #4)
- ✦ **Processus Préparatoire des Réunions des Etats 2011:** Bien qu'il ne fasse pas spécifiquement référence aux diasporas, le sujet central du Module III.1 sur l'intégration de la migration dans le développement est pertinent à cet égard

Alors que le rôle des diasporas/migrants et de leurs associations ont été constamment à l'ordre du jour du FMMD des quatre premières années, il semble avoir été amoindri, et même avoir parfois disparu au cours du temps. Les consultations auprès des participants de la société civile concernant des suggestions pour le programme de cette année montrent non seulement une forte convergence du programme de la société civile sur la connexion entre la migration de travail, le développement et la protection, mais elles montrent aussi de façon indiscutable la nécessité d'examiner plus attentivement le rôle spécifique des diasporas/migrants et de leurs associations dans l'interconnexion effective de ces trois aspects.

Dans le but de se recentrer sur les diasporas et les migrants en tant que protagonistes au croisement de la migration et du développement, ce sous-thème de la société civile examinera les pratiques efficaces et inefficaces des diasporas et des migrants, de leurs associations et d'autres partenaires, de façon à identifier les facteurs clés pour obtenir des contributions concrètes à la création d'emplois et au développement dans les pays d'origine.

### **Thème de la Session spéciale: Vers le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la Migration et le Développement 2013**

Pour assurer la continuité au-delà du FMMD 2011 et commencer la planification stratégique de la façon dont la société peut se préparer au mieux et se positionner à l'avenir, un fil rouge et des sessions spéciales durant les JSC seront consacrés à : *Se positionner pour le Dialogue de haut niveau sur la Migration et le Développement en 2013, l'avenir du FMMD et les perspectives pour la gouvernance mondiale de la migration*. De plus, le chemin à parcourir jusqu'au DHN sera aussi un point central, intégré aux thématiques de toutes les sessions de travail.

#### **4. Organisation et Planification**

A l'invitation formelle de la Présidence Suisse, la Commission Internationale Catholique pour les Migrations assume le rôle d'**Office de coordination du FMMD pour la Société civile** en 2011. L'Office est dirigé par M. John K. Bingham, Responsable de la Stratégie de la CICM, qui est assisté à plein-temps par 2 membres du personnel, par un comptable à temps-partiel et un groupe de volontaires.

Reconnaissant que la CICM est seulement un des nombreux membres de la société civile, et qu'en règle générale elle ne peut pas et ne veut pas agir seule au nom de la société civile au sens large, la CICM consulte et coopère amplement et régulièrement avec d'autres acteurs de la société civile. Dans le plus grand respect de la diversité sectorielle, géographique et de genre, un **Groupe Central de Membres de la Société Civile**, constitué de 10-15 dirigeants issus de la société civile, assiste l'Office de Coordination de la CICM dans le développement, l'exécution et la gestion du programme 2011 de la société civile.

Par ailleurs, un large groupe ouvert de dirigeants de la société civile, des vétérans de la société civile du FMMD et des penseurs indépendants, représentant un échantillon d'acteurs de la société civile, dont des représentants des droits humains, du développement, de l'emploi, des diasporas et des organisations de migrants, des universités et du commerce continueront à être sollicités. La CICM demandera conseil au récemment constitué « **Cercle de Consultation de la Société Civile** » sur des décisions stratégiques telles que l'agenda thématique, le format, le processus préparatoire, l'espace

commun et d'autres interactions avec les Etats. Entretemps, l'Office de coordination de la Société civile assurera largement la communication avec le plus grand nombre d'acteurs possible, à travers la création d'un nouveau site web et l'alimentation de celui-ci, des bulletins informatifs et des notifications par courriel, entre autres réseaux d'anciens participants et de migration existants.

L'Office de coordination de la Société civile gèrera aussi un certain nombre de relations vitales au processus du FMMD de la société civile. Avant toute chose, l'Office sera en communication constante avec la Présidence suisse, pour gérer les synergies et la collaboration. Lorsque nécessaire, la coopération sera poursuivie avec d'autres acteurs de la société civile, de experts, des Etats et des organisations internationales, spécialement lors de la préparation des thèmes de réflexion, de discussion et d'action. Des relations de travail en particulier seront établies avec le(s) Président(s) du Groupe Mondial sur la Migration (GMM), le Représentant spécial de l'ONU pour les migrations, et avec l'Initiative Conjointe de l'Union Européenne et des Nations Unies pour la Migration et le Développement (ICMD). Enfin, à l'image du précédent et de la réussite du programme de la société civile lors du FMMD 2010, l'Office de coordination pour la société civile collaborera activement au rendement et aux actions communes avec la société civile prenant part au processus parallèle de l'Action Mondiale des Peuples sur la Migration, le Développement et les Droits humains prévue à Genève du 29 novembre au 2 décembre.

### Dates importantes

Juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compléter la première ronde de consultations directes</li> <li>- développer et diffuser l'ébauche du Concept des Journées de la Société Civile lors de la deuxième ronde de consultations; pour retour avant le 8 août</li> <li>- développer le site web</li> <li>- développer et finaliser le Groupe Central de Membres de la Société Civile</li> </ul>
Août	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en ligne du nouveau site web des JSC pour le FMMD (<a href="http://www.gfmdcivilsociety.org">www.gfmdcivilsociety.org</a>) ;</li> <li>- démarrer la procédure d'appel et d'inscription pour les participants (avant le 15 août)</li> <li>- distribuer et diffuser l'agenda thématique provisoire lors de la deuxième ronde de consultations</li> </ul>
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- finaliser l'agenda thématique la première semaine de septembre</li> <li>- compléter la sélection des participants (avant le 1<sup>er</sup> octobre)</li> </ul>
Août – Octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- procédures préliminaires : modules et logistique, inscriptions</li> </ul>
Novembre - Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>29 – 30 novembre, Journées de la Société Civile du FMMD 2011</b></li> <li>- <b>1-2 décembre, Débat Final du FMMD 2011</b></li> </ul>